



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Greffe Associatif**

**FONDS DE DOTATION
Récépissé de déclaration de création**

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

Vu le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation

Vu le décret n° 2015-49 du 22 janvier 2015 relatif aux fonds de dotation

Donne récépissé à M. Bastien NEYRAT, Fondateur, d'une déclaration reçue le 3 mars 2022 faisant connaître la création d'un fonds de dotation d'une durée indéterminée ayant pour titre « **ESTEREL PROJECT** », dont le siège social est situé 74 avenue les Golfs sur la commune de Saint-Raphaël (83700) et dont l'objet est le suivant :

« la sauvegarde et la mise en valeur du Massif de l'Estérel et de ses environs par différentes actions, comme la mise en valeur du patrimoine, du territoire et de leur histoire, la sensibilisation à la prévention des risques naturels, la contribution à la protection de l'environnement, à la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique ».

Sont joints à l'appui de cette déclaration :

- statuts du Fonds de dotation dénommé « **ESTEREL PROJECT** »;
- liste des personnes chargées de l'administration du Fonds de dotation;
- imprimé d'insertion au Journal Officiel.

Le présent imprimé a pour objet de constater le dépôt de la déclaration et des pièces annexées, sans préjuger en quoi que ce soit la légalité du fonds de déclaration.

Fait à Toulon, le 16 mars 2022

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice de la Citoyenneté
et de la Légalité
La cheffe du Greffe Associatif


Sylvie CARON